



QUALISUD

Facture

Code SAGE : 1Q001

N°Client : CLOSDAUDHUY

Email benoit.aymard@wanadoo.fr

LA POSTE

EARL CLOS D'AUDHUY
MR AYMARD BENOIT
CLOS D'AUDHUY
46700 LACAPELLE CABANAC

46 / 1001



France

NUMERO	DATE	REFERENCE	Site QUALISUD
F26004368	11/03/26	BIOSUIVI 2026	Aire sur l'Adour

Désignation	Qté	Px unitaire	Mt HT Euro
Certification du mode de production Biologique Selon le RCE 2018/848 et ses dispositions Renouvellement selon RCE 2018/848	1,000	708,9997	709,00 €

	Total HT	Base TVA 20 %	Total TVA	Total TTC	NET A PAYER
En Euro	709,00 €	709,00 €	141,80 €	850,80 €	850,80 €
Méthode de cotation : 1 Euro = 6,55957 Franc Français			Règlement comptant à réception de facture.		

Pour tout retard de paiement, s'ajoutera au montant initial dû, une pénalité calculée sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans justificatifs, en cas de dépassement des délais de paiements selon les dispositions légales.

Nos coordonnées bancaires :

Code banque 13306 Code guichet 00940 Numéro compte 09643982000 Clé RIB 49
AGRIFRPP833 FR7613306009400964398200049

QUALISUD, n° Intracommunautaire FR 31 315 002 915

Lors de votre règlement, merci d'indiquer le numéro de la facture au dos du chèque ou dans l'intitulé de l'ordre du virement.

FACTURE N°: FCT-072-2026-24

Du : 20/02/2026

Client : 798275

EARL CLOS D AUDHUY

AUDHUY

Benoit Aymard

46700 LACAPELLE CABANAC

SIRET : 80415078700013

Identifiant TVA : FR02804150787

FACTURE

Magasin : 072 CAP VITI SERVICE 072

Tel :

ATC : 008 CAVALIE CEDRIC

Code	Désignation Article	Tva	Quantité	Un	Remise	Prix Net	Montant HT
Livraison : BLC-072-2026-24 du 20/02/2026							
323571	PREST.PRETAILLAGE TRACTEUR HA 8 heures	3	8,000	U		80,00	640,00
314750	PREST.DEPLACEMENT VIGNE MECA	3	1,000	U		50,00	50,00

	Taux	TVA	Mont HT	Mont TTC
3	20,00	138,00	690,00	828,00
		138,00	690,00	828,00

NET A PAYER 828,00 EUR

Echéance au 17/03/2026

798275
FCT-072-2026-24
Chèque

828,00
du 20/02/26
CAP VITI

PAPILLON A JOINDRE AU REGLEMENT

IBAN : FR76 1120 6000 9500 5154 5190 017

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Tout paiement non acquitté à la date d'échéance supporte de plein droit des intérêts de retard pour LME n°2000-776 du 4 août 2004 exigibles dès le lendemain de la date figurant sur la facture au taux d'intérêt au delà du dernier semestre appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement «10% Est due également à compter du 01/01/2019 une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 4 % du capital déclaré avoir plus connaissance et a noté les termes et conditions figurant sur le site internet du Groupe Capel www.capel.fr